

CONSEIL MUNICIPAL du 11 Février 2020

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni le mardi 11 février 2020 à 18h30, en séance publique, sous la présidence de Denis MERVILLE, Maire, Conseiller Départemental.

Etaient présents : Messieurs Christian LECLERC et Philippe CHAMPION, Mesdames Marie-Claire BARREE et Isabelle GOURVIL, Monsieur Frédéric PETIGNY, Philippe BANVILLE, Gérard JOURNO et Madame Clarence LEGALLAIS.

Formant la majorité des membres en exercice.

** Absents excusés : Madame Anne-Marie RECHER (pouvoir à M. BANVILLE), Madame Karine VERDIER et Monsieur Sébastien LECALIER.*

Madame Clarence LEGALLAIS a été élue Secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la réunion du 17 décembre 2019 est adopté à l'unanimité.

I. INFORMATIONS COMMUNICATIONS

- Problèmes avec la Poste : la distribution a été assez perturbée ou en retard : hameaux non distribués, Sainneville Infos envoyés aux personnes extérieures à la commune non affranchis malgré le contrat d'affranchissement. Une nouvelle démarche sera effectuée par M. MERVILLE en réunion du Conseil Postal demain à Rouen.

Le Conseil Municipal déplore cette situation et propose aux personnes qui ont dû payer l'affranchissement de se manifester pour leur fournir des timbres d'une valeur équivalente.

- Dépôts sauvages : les moyens de réprimander, promis dans la loi Engagement et Proximité ont été refusés par le Gouvernement. Les sanctions restent donc difficiles encore aujourd'hui, ce que le Conseil regrette. L'ADM76 et l'AMF relancent leurs demandes.

ENREGISTREMENT AU TITRE DES INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT – Centrale biométhane Caux Vallée de Seine à Saint Jean de Folleville – Avis

Dans le cadre de la demande d'enregistrement au titre des installations classées pour la protection de l'environnement présentée par la Société CENTRALE BIOMETHANE CAUX VALLEE DE SEINE, en vue de la création et de l'exploitation d'une unité de méthanisation située à Saint Jean de Folleville et de l'épandage des digestats sur 52 communes du département de la Seine-Maritime et de l'Eure, le Conseil Municipal émet un avis favorable sur cette demande à l'unanimité.

TRAVAUX ET AFFAIRES EN COURS

EGLISE

L'entreprise TERH a été relancée pour terminer les derniers travaux de finitions.

La commune s'associera à la manifestation départementale « Pierres en Lumières » le samedi 16 mai prochain. Mme Marie CARON, architecte en charge de la restauration de l'église, sera présente afin de commenter les travaux réalisés. Le même soir, un concert donné par le groupe vocal « Alkemia » aura lieu. Entrée gratuite. Les entreprises ayant participé à la restauration seront mises à l'honneur.

DECI – Défense Extérieure Contre l’Incendie

Les tests de débit des dispositifs de défense incendie sont à prévoir. Des entreprises spécialisées seront contactées ainsi que la Communauté Urbaine pour une éventuelle mutualisation.

AMENAGEMENT DE LA PLACE DE L’EGLISE

Conformément au Plan de mise en accessibilité des espaces publics élaboré il y a quelques années, la mise en accessibilité et l’aménagement de la Place de l’Eglise seront réalisés cette année par la Communauté Urbaine pour les voies communales, et par la commune pour les voies départementales. Un plan sommaire des travaux à réaliser ainsi qu’un chiffrage estimatif ont été réalisés par la CU. Une concertation avec les services de la Direction des Routes devra avoir lieu en parallèle pour la bonne réalisation de ce projet.

Ainsi, après en avoir délibéré et à l’unanimité, le Conseil Municipal approuve ce projet d’aménagement sur la voie départementale RD234 et autorise Monsieur le Maire à déposer des demandes de subvention au titre de la DETR et auprès du Département de la Seine-Maritime, au taux le plus élevé possible.

LIMITATION A 30km/h - Route de l’Eglise et Route des Sports

Les panneaux viennent d’être posés. Un arrêté municipal règlementant cette limitation à 30km/h va être pris. La présence de la Gendarmerie sera demandée à titre préventif. De même, le radar pédagogique va être réglé à 30km/h sur cette Route.

ECOLE NUMERIQUE RURALE

Suite à l’appel à projets « Ecoles numériques et ruralités » lancé fin 2018, la commune a été retenue et la convention fixant les modalités rédigée. L’Etat subventionne à hauteur de 50% dans la limite de 7 000€. La commande de la majeure partie du matériel, établie en partenariat avec l’équipe enseignante, vient d’être passée chez Caux Formatique. A cela devront s’ajouter des ordinateurs portables en concertation avec les enseignants.

COMMUNAUTE URBAINE

- L’élagage des arbres ombrageant la lagune vient d’être terminé : satisfaisant.
- Le prêt de bennes en cas de suppression de haies est possible uniquement aux particuliers, à condition de replanter des essences locales.

COMMUNICATION DU BUDGET PRIMITIF 2020 DE LA COMMUNAUTE URBAINE

Au cours de sa séance du 19 décembre 2019, le Conseil Communautaire a adopté le budget primitif de l’exercice 2020 du budget principal et des budgets annexes. L’intégralité du document, comprenant l’ensemble des budgets et les pièces annexes, peut être consultée en Mairie.

Le conseil municipal prend acte de la communication du budget primitif 2020 de la communauté urbaine et maintient, cependant, son interrogation sur l’intérêt réel de cette procédure qui mériterait pour le moins d’être simplifiée.

TRANSFERT GRATUIT DU DOMAINE PUBLIC

La Communauté urbaine de l'agglomération havraise, du canton de Criquetot-l'Esneval et de Caux Estuaire, dénommée Le Havre Seine Métropole, a été créée par arrêté préfectoral du 19 octobre 2018.

Le transfert définitif de propriété ainsi que des droits et obligations attachés aux biens transférés est opéré par accord amiable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'autoriser le transfert gratuit de l'ensemble des biens du domaine public nécessaires à l'exercice des compétences de la communauté urbaine.

MODERNISATION DU SYSTEME D'ECLAIRAGE DU TERRAIN DE FOOT

Monsieur le Maire présente le projet préparé par le SDE 76 correspondant à la modernisation du système d'éclairage du terrain de foot par le remplacement de l'éclairage actuel par un système led plus performant et économique.

Ainsi, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Adopte le projet ci-dessus et inscrit la dépense d'investissement au budget communal de l'année 2020.
- Autorise M. le Maire à déposer des demandes de subventions à tous les financeurs potentiels (DETR, Département de la Seine-Maritime et Communauté Urbaine Le Havre Seine-Métropole).

QUESTIONS DIVERSES

- Atribus du HEROBOC : un gros entretien vient d'être réalisé. Remerciements des administrés concernés.
- Présentation des manifestations prévues suite à la commission loisirs du 31/01/2020.
- Présentation de 2 devis / élagage et abattage d'arbres / au cimetière.
- Des difficultés pour contacter la Maison de Santé de St Romain par téléphone sont soulevées. M. le Maire en saisira la Communauté Urbaine.
- Le bureau de vote pour les élections municipales du 15 mars est constitué.

Après lecture de quelques remerciements, l'ordre du jour étant épuisé, le Conseil Municipal se sépare à 21h30.